



COMMUNE DE DESHAIES
Conseil Municipal du 20 juin 2017

Membres en exercice :	27
Membres présents :	14
Suffrages exprimés :	14
Votes Pour :	14
Votes Contre :	00
Abstention :	00
A l'unanimité	

L'an deux mille dix-sept, le mardi vingt juin, suite à la convocation du quatorze juin, le conseil municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, MANIOC Alain, OPET Ghislaine, BARRE Augustina, NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 1^{er} adjoint, 3^{ème} adjoint, 4^{ème} adjoint, 6^{ème} adjoint*), APPOLINAIRE Lionel, GAMIETTE Julien, GAMIETTE Myonette, MORVAN Philippe, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette (conseillers municipaux)

Absents excusés : BERNIER, Maritza (2^{ème} adjoint), ALIDOR Fritz, PHILETAS Christina (conseillers municipaux)

Sont absents : GOUBIN Fred (5^{ème} adjoint), MOUILA Gladys, NISUS Eric, SABAS Sydney, JEAN née SABAS Lydie, MOBETIE Marie-France, BALZINC Théogat, MATHIASIN Max, GAMIETTE Liliane, FLEMIN Félix (conseillers municipaux).

Deshaies, le 26 JUIN 2017

Le Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe MORVAN

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

Jeanny MARC

Subvention au Comité des Œuvres Sociales des Agents Territoriaux (C.O.S.A.T) de la Collectivité

Exposé des motifs

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune compte apporter son soutien au COSAT de la Collectivité en lui versant annuellement une subvention pour l'organisation d'activités sociales, culturelles et sportives, au bénéfice de ses membres et de leurs ayants droit. Considérant le rôle prépondérant que peut jouer le COSAT pour l'amélioration des conditions de vie des agents ;

DISPOSITIF DECISIONNEL

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.2121-29,

.../...

.....



Vu la délibération n° 17/02/30 en date du 07 avril 2017 portant adoption du Budget Principal 2017,

Vu l'avis émis par la Commission finance réunie le jeudi 15 juin 2017,

Considérant la volonté d'accompagner les actions menées par le COSAT,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'UNANIMITE

Article 1 : d'ATTRIBUER une subvention de 1 500 € au COSAT pour le financement de ses projets.

Article 2 : DE DONNER pouvoir au Maire pour accomplir toutes formalités administratives et financières et signer tous actes et documents pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Madame le Maire et le Comptable Public, sont chargés chacun pour ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme

Le Maire

Jeanny MARC